

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, October 1978

**ECSC OPERATIONAL BUDGET
FOR 1979**

The Commission recently submitted the draft ECSC operational budget for 1979.

This budget is adopted each year in accordance with a procedure based on the ECSC Treaty, distinct from that for the General Budget. In this instance the Commission acting as budgetary authority adopts the budget after consulting the European Parliament.

Most of the budget resources come from the steel and coal sectors in the form of levies and are channelled back to these sectors for various purposes (inter alia retraining redundant workers, research grants, interest relief grants for restructuring conversion).

The 1979 draft provides for total resources of 180 M EUA, an increase of less than 20% over the current year (152 M EUA).

One of the main factors affecting the operational budget for 1979 is the steel crisis.

As restructuring and conversion activities will be of prime importance, it is essential that Community intervention should encourage and promote the necessary adjustment and adaptation. This will mean a substantial financing requirement, particularly to cover interest relief grants and structural reorganisation projects. In this connection it should be remembered that even in 1978 it was not possible to meet the budget financing requirement without a special contribution by the Member States.

In view of the fact that the proportion of the financing requirement covered by the budget is constantly decreasing (from 83.6% in 1976 to 58.5% in 1978), the Commission proposed last November that - by analogy with other customs revenue which for many years now has been entered in the general budget - customs revenue accruing from ECSC products should be permanently transferred to the ECSC operational budget.

The European Parliament has approved the proposal which is now before the Council. The transfer of 60 MEUA accruing from customs duties on ECSC products will be essential for balancing the 1979 budget if, as the Commission feels, it would be unwise in the present economic circumstances, particularly in the iron and steel industry, to raise the ECSC levies - whose rate has remained fixed at 0.29% since 1972. The Commission is therefore acting on the assumption that a decision on transferring the customs revenue will be made in time, namely before the end of the year.

PROJET DU BUDGET OPERATIONNEL CECA POUR L'EXERCICE 1979

B E S O I N S	PROPOSITIONS	R E S S O U R C E S	PROPOSITIONS
<p>OPERATIONS A FINANCER SUR LES RES-SOURCES DE L'EXERCICE (A FONDS PERDUS)</p> <p>1. Dépenses administratives</p> <p>2. Aides à la réadaptation (art. 56)</p> <p>3. Aides à la recherche (art. 55)</p> <p>3.1 acier</p> <p>3.2 charbon</p> <p>3.3 social</p> <p>4. Aides sous forme de bonification d'intérêts</p> <p>4.1 investissements (art. 54)</p> <p>4.2 reconversion (art. 55)</p> <p>5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique (art. 95)</p>	<p>5</p> <p>67</p> <p>47</p> <p>(20)</p> <p>(17)</p> <p>(10)</p> <p>55</p> <p>(25)</p> <p>(30)</p> <p>6</p> <p>180</p>	<p>RESSOURCES DE L'EXERCICE</p> <p>1. Ressources courantes</p> <p>1.1 Produit prélevé à 0,29% (0,01% = 33 MUCE)</p> <p>1.2 Intérêts des placements et des prêts sur fonds non empruntés</p> <p>1.3 Amendes et majorations pour retard</p> <p>1.4 Divers</p> <p>2. Annulation d'engagements qui ne donneront vraisemblablement pas lieu à réalisation</p> <p>3. Réévaluation actif/passif</p> <p>4. Ressources de l'exercice 1978 non utilisées</p> <p>5. Droits de douane CECA</p>	<p>98</p> <p>18</p> <p>p.m.</p> <p>p.m.</p> <p>4</p> <p>p.m.</p> <p>p.m.</p> <p>60</p> <p>180</p>
<p>OPERATIONS FINANCEES PAR DES PRETS SUR FONDS NON EMPRUNTES</p> <p>6. Logements sociaux</p>	<p>17,5</p>	<p>ORIGINE DES FONDS NON EMPRUNTES</p> <p>6. Amortissements sur prêts logements sociaux</p> <p>7. Réserve spéciale et ex-fonds de pension CECA</p>	<p>7,5</p> <p>10</p>

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, octobre 1978

BUDGET OPERATIONNEL CECA POUR 1979

La Commission vient de soumettre le projet de budget opérationnel CECA pour 1979.

Ce budget est arrêté annuellement selon une procédure distincte du budget général, sur la base du Traité CECA: Ici, la Commission arrête le budget en tant qu'autorité budgétaire après avis du Parlement Européen.

Pour l'essentiel, les moyens budgétaires proviennent sous forme de prélèvements des secteurs "acier" et "charbon" et sont affectés à ces mêmes secteurs sous formes diverses (réadaptation des travailleurs licenciés, aide à la recherche, bonifications d'intérêts pour la restructuration et la reconversion entre autres).

Le projet 1979 prévoit une somme globale de 180 MUCE, ce qui correspond à une augmentation de moins de 20 % par rapport à l'année en cours (152 MUCE).

Un facteur déterminant pour le projet de budget opérationnel pour 1979 est la crise sidérurgique.

En effet, comme les actions de restructuration et de reconversion seront d'une importance primordiale, les interventions de la Communauté encourageant et promouvant les ajustements et adaptations nécessaires seront essentielles. Il en résulte des besoins financiers substantiels, notamment pour des bonifications d'intérêts en faveur des projets d'assainissement structurels. Or, déjà en 1978, le financement des besoins budgétaires n'a pu être assuré que grâce à une contribution extra-ordinaire des Etats membres.

En vue du taux de couverture des besoins décroissant continuellement (de 83,6 % en 1976 à 58,5 % en 1978) la Commission avait proposé en novembre dernier le transfert permanent des recettes douanières des produits CECA au budget opérationnel CECA, comme c'est d'ailleurs le cas pour les autres recettes douanières dans le cadre du budget général depuis longtemps.

Cette proposition, approuvée par le Parlement Européen, est à l'étude auprès du Conseil. Or, pour 1979, le transfert de 60 MUCE, prévues au titre du produit des droits de douane CECA reste un élément essentiel pour l'équilibre du budget, si, comme le considère la Commission, un relèvement des prélèvements CECA - qui restent fixés depuis 1972 au niveau de 0,29 % - est à déconseiller dans les circonstances actuelles de l'économie générale et de la sidérurgie en particulier. La Commission part donc de l'hypothèse que le transfert des recettes douanières sera décidé en temps utile, à savoir avant la fin de l'année.

PROJET DU BUDGET OPERATIONNEL CECA POUR L'EXERCICE 1979

B E S O I N S	PROPOSITIONS	R E S S O U R C E S	PROPOSITIONS
OPERATIONS A FINANCER SUR LES RES-SOURCES DE L'EXERCICE (A FONDS PERDUS) 1. Dépenses administratives 2. Aides à la réadaptation (art. 56) 3. Aides à la recherche (art. 55) 3.1 acier 3.2 charbon 3.3 social 4. Aides sous forme de bonification d'intérêts 4.1 investissements (art. 54) 4.2 reconversion (art. 55) 5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique (art. 95)	5 67 47 (20) (17) (10) 55 (25) (30) 6	RESSOURCES DE L'EXERCICE 1. Ressources courantes 1.1 Produit prélevé à 0,29% (0,01% = 238 MUCE) 1.2 Intérêts des placements et des prêts sur fonds non empruntés 1.3 Amendes et majorations pour retard 1.4 Divers 2. Annulation d'engagements qui ne donneront vraisemblablement pas lieu à réalisation 3. Réévaluation actif/passif 4. Ressources de l'exercice 1978 non utilisées 5. Droits de douane CECA	98 18 p.m. p.m. 4 p.m. p.m. 60 180
OPERATIONS FINANCEES PAR DES PRETS SUR FONDS NON EMPRUNTES 6. Logements sociaux	17,5	ORIGINE DES FONDS NON EMPRUNTES 6. Amortissements sur prêts logements sociaux 7. Réserve spéciale et ex-fonds de pension CECA	7,5 10
	180		180